



Conseil Municipal du 13 décembre 2017

Intervention C. LOUVEL Vente piste éducation à la route

Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous nous présentez à nouveau cette délibération, le projet d'acte comportant des erreurs de plume. Pour nous il ne s'agit pas seulement d'erreurs de plume mais d'une complète réécriture. L'acte présenté en octobre proposait un règlement d'utilisation de la piste et maintenant il s'agit d'une convention de mise à disposition avec des éléments tout à fait différents. Déjà il est écrit que l'exploitation commerciale aura pour objet principal la pratique de sports motocyclistes. Lors de la séance d'octobre Mr KICINSKI avait répondu à ma question quant à l'utilisation, que la prévention seule aurait cours. Qu'en est-il vraiment ?

D'autre part des éléments ont disparu : les horaires de roulage, la pollution sonore, la pollution environnementale. Par contre, les conditions d'accès de la commune sont beaucoup plus cadrées et le nombre de ces accès est fixé à 20 1/2 journées minimum au lieu de 60 qui devaient être un maximum.

Une autre question se pose à nous : en cas de cessation d'activité et de vente de cette piste à une société du même secteur, quels seront les recours de la collectivité pour bénéficier des mêmes accès et avantages que sont les services attendus dans le cadre « osez la piste » ?